



Syllabus

La mobility internationale des salaries

Séminaire de 15 heures

Professeur Marie-Cécile Amauger-Lattes

La mondialisation des échanges économiques est à l'origine d'une mobilité sans précédent des travailleurs dans le monde. Dans l'Union européenne, cette mobilité est amplifiée par les libertés de circulation dans un espace significativement élargi depuis 2004. Certes les mouvements de main d'œuvre ont toujours existé. L'immigration n'est pas un fait nouveau. En revanche, si l'envoi par l'employeur de salariés à l'étranger était autrefois relativement marginal, il est aujourd'hui en plein essor et même totalement banalisé dans la plupart des grands groupes de dimension internationale et, de plus en plus, dans nombre de petites et moyennes entreprises. C'est ce phénomène qui retiendra notre attention.

Les problèmes juridiques que pose la mobilité internationale des salariés relèvent du droit international privé. Il s'agit en effet de déterminer le droit applicable au travailleur mobile sachant que par hypothèse la relation de travail peut être rattachée à plusieurs ordres juridiques. Seront étudiés les règles de résolution des conflits de lois du travail, avec un focus sur le cas des travailleurs détachés, ainsi que celles permettant d'identifier le régime de protection sociale.

Sur le plan méthodologique, le séminaire est articulé entre d'une part une analyse des textes et décisions de justice à partir d'un travail personnel préalable demandé aux étudiants et, d'autre part, la résolution de cas d'espèce.